

REPUBLIQUE DU BURUNDI



**MINISTRE DE LA JUSTICE
CABINET DU MINISTRE**

**ORDONNANCE MINISTERIELLE N°550/2015 DU 16/04/2015 PORTANT
NOMINATION D'UN RESPONSABLE DU CENTRE DE REEDUCATION POUR
MINEURS A RUYIGI.**

LE MINISTRE DE LA JUSTICE ET GARDE DES SCEAUX,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu le Décret n° 100/071 du 14 mai 1990 portant modification des Statuts de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires ;

Vu le Statut du Personnel de la Direction Générale des Affaires Pénitentiaires ;

Vu le Code de Procédure Pénale, spécialement en son article 229 ;

Vu le dossier personnel et administratif de l'intéressé ;

ORDONNE

Article 1 : Est nommé Responsable du Centre de Rééducation pour Mineurs à RUYIGI :

Monsieur NIJIMBERE Léonard.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires à la présente Ordonnance sont abrogées.

Article 3 : La présente Ordonnance entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Bujumbura, le 16/04/2015

Pascal BARANDAGIYE

